



COMMUNE DE PENTHALAZ
Conseil communal

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N° 2023 – 28 relatif au budget 2024

Madame la Présidente,
Mesdames les conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances composée de Madame Esther Martinetti, de Messieurs Claude Brocard, Michel Turin, Marc-Eugène Viret, Eric Joseph, Pierre Soro et Henri-Robert Borgeaud s'est réunie à deux reprises sur convocation de la Municipalité pour étudier le budget 2024 de notre Commune.

Première séance le mardi 31 octobre 2023.

Etaient présents pour la Municipalité : Didier Chapuis Syndic, Daniel Rochat et Christian Martinetti. Valérie Codina Cervellin et Yves Jauner étaient excusés.

Pour la Commission des finances : Esther Martinetti, Eric Joseph, Michel Turin, Marc-Eugène Viret, Claude Brocard, Henri-Robert Borgeaud. Pierre Soro était absent.

La Commission de gestion était représentée par Pierre Aubry uniquement, Anne-Marie Dénéreaz n'ayant pu se faire remplacer. Le boursier communal Iban Garcia était également présent.

En préambule il faut dire, avec toute la prudence requise, que l'exercice 2023 devrait être à l'équilibre et que conséquemment le budget 2024 ne s'inscrit pas dans une logique de rattrapage.

Les Municipaux nous présentent le budget, nous distribuant tous les documents et comptes utiles. Didier Chappuis souligne en particulier l'augmentation des charges en lien avec la « Sécurité sociale ». C'est un poste sur lequel la Commune n'a pas de levier et cette croissance des coûts est jugée préoccupante. Ceci-dit, l'excédent de charge à hauteur de CHF 757'039.- représente moins de 5% du budget et la Commune devrait être en mesure de l'absorber. En particulier si l'on considère le niveau des fonds de réserve.

La deuxième séance s'est tenue le mardi 7 novembre 2023. Etaient présents, Didier Chapuis Syndic, Yves Jauner, Daniel Rochat et Christian Martinetti, Municipaux. Valérie Codina Cervellin était excusée.

Pour la Commission des finances : Esther Martinetti, Eric Joseph, Michel Turin, Marc-Eugène Viret, Pierre Soro et Henri-Robert Borgeaud. Claude Brocard était absent.

Pour la Commission de gestion : Pierre Aubry et Anne-Marie Dénéreaz.
Iban Garcia était excusé.

Des réponses circonstanciées ont été apportées aux remarques et questions formulées à l'issue de la première séance. A savoir.

Concernant une question portant sur la pertinence d'engager un-e informaticien-e de manière à diminuer notre recours à des prestataires de services, il nous est répondu que la priorité est donnée aux aspects de réactivité, disponibilité et continuité qu'une entreprise de service peut mieux assumer qu'un-e employé-e.

Concernant le poste 3560315.6 relatif à la modernisation du module de gestion du chauffage du Verger. Cet investissement de CHF 144'490.- est-il pertinent considéré l'âge de l'installation et les perspectives de réemploi dudit module ?

Après vérification, il nous a été répondu que le chauffage à gaz du Verger datant de 2016, cet investissement fait sens. Quant au réemploi, le module sera compatible avec la gestion centralisée future. Par ailleurs il nous est confirmé que le Verger ne sera pas raccordé à l'installation de chauffage du Cheminet (géothermie) dans la mesure où il faudrait reconsidérer l'enveloppe et l'isolation de ce bâtiment qui ne répond pas du tout aux mêmes normes.

Concernant le poste 3501.481. Le prélèvement de CHF 70'000.- sur le fonds électricité fera l'objet d'une rencontre ente la Municipalité et la Commission du développement durable, qui selon le règlement dudit fonds doit être consultée quant à son affectation. La CDD établira séparément un rapport spécifique.

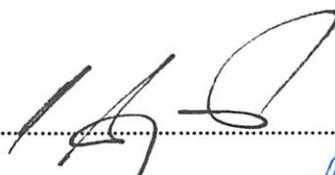
La discussion porte ensuite de manière plus générale sur l'augmentation massive des coûts du social, de l'instruction publique, voire du football. Il est bien évident qu'en la circonstance notre Commune est confrontée à des exigences le plus souvent normatives, sur lesquelles elle n'a pas prise. Ceci-dit, la Commission des finances se permet d'insister sur la nécessité qu'il y a à chaque occasion d'interroger, voire de remettre en question ces dépenses. Soit à titre individuel, soit au travers des associations dont elle est membre.

Par ailleurs, la Commission des finances salue la gestion rigoureuse de nos finances ainsi que tenue exemplaire des comptes et remercie notre Exécutif ainsi que le Boursier pour leur transparence et leur ouverture face à nos remarques.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime vous invite Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers à adopter les conclusions du préavis municipal N° 2023-28 relatif au budget 2024.

Penthalaz le 1^{er} décembre 2023

Le rapporteur : Henri-Robert Borgeaud



Les membres :
Esther Martinetti.....



Claude Brocard.....



Eric Joseph.....



Pierre Soro.....



Michel Turin.....



Marc-Eugène Viret.....

